

Les BONS réflexes...

...à tous les risques



...au risque Inondation



...au risque Rupture de Barrage



...au risque Feu de forêt



...au risque TMD



Les DÉMARCHES d'indemnisation

- Contacter votre assurance, se reporter à votre contrat.
- **Prendre des photos** des objets et zones inondés.
- **Ne rien jeter avant** le passage de l'expert.
- Déclarer le sinistre à votre assureur multirisque habitation dès que vous en avez eu connaissance. Adresser votre déclaration **par lettre recommandée avec accusé de réception**.
- Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur **dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle** au Journal Officiel.

En cas de crise

Un PC crise est ouvert
en Mairie de Luc-sur-Aude

Tél. : 04.68.74.01.55

Si vous êtes témoin d'une situation
de détresse, alertez les pompiers :

**Tél. : 18 (poste fixe)
112 (portable)**

Autres numéros de secours :

Police/Gendarmerie 17 - SAMU 15

Infographie : BRL 2015

Les LIENS INTERNET UTILES

- Prévisions et vigilances météorologiques : www.meteo.fr
- Carte de vigilances crues : www.vigicruces.gouv.fr
- Site de la Préfecture de l'Aude : www.aude.gouv.fr
- Portail du ministère de la prévention des risques majeurs : www.prim.net
- Assurance : le CDIA / Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance : www.cdia.fr
- Information routes départementales : www.inforoute11.fr

Un document élaboré en Juin 2015 avec la collaboration de

predict et

BRL
Ingénierie

GUIDE D'INFORMATION et de PRÉVENTION



Le mot du Maire

**La prévention,
notre priorité**

Depuis plusieurs années, la commune de Luc-sur-Aude s'est activement impliquée dans la prévention et la gestion des risques majeurs identifiés sur son territoire.

L'information et la sensibilisation des citoyens face à ces risques sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

Le territoire communal est exposé aux inondations causées par les crues de l'Aude et du ruisseau de Luc. Il est également soumis au risque de rupture de barrage, aux feux de forêt, au transport de matières dangereuses et aux mouvements de terrain.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration de ce Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du Plan Communal de Sauvegarde répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs présente les zones concernées par les différents risques, rappelle les consignes de sécurité à respecter et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

Jean-Claude PONS
Maire de Luc-sur-Aude



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS à Luc-sur-Aude

Les **RISQUES** identifiés sur la commune

NATUREL

Le Risque Inondation

Sur la commune de Luc-sur-Aude, le risque d'inondation est provoqué par les crues de l'Aude et par celles du ruisseau de Luc.

La mairie a évoqué les événements remarquables sur l'Aude : 1891, 1963, 1996, 2000 et 2011. L'événement de 1992 dont l'épicentre était situé sur le bassin versant de la Sals est le dernier événement majeur. Celui de 1891 est considéré comme exceptionnel et l'aléa du PPRi (en cours de validation) en est issu. Une station de pompage est présente dans la zone inondable de l'Aude. L'autonomie en eau potable est garantie pour un à deux jours.

Le ruisseau de Luc traverse la commune de Luc-sur-Aude d'Est en Ouest. Quatre ponts l'enjambent dont celui de la RD118. Au vu de la modélisation hydraulique (PPRi), les débordements dans le cas d'une pluie de période de retour 100 ans sont limités et seuls un hangar (situé dans le bourg) et une habitation (à l'amont du bourg) sont potentiellement touchés. Le parking de la mairie situé à l'amont du pont peut être touché en cas de crue exceptionnelle.

TECHNOLOGIQUE

Le Risque Rupture de Barrage

La commune de Luc-sur-Aude peut être touchée par une éventuelle rupture du barrage de Matemale sur l'Aude.

L'onde de submersion suite à la rupture du barrage toucherait la commune de Luc-sur-Aude 2 heures et 52 minutes après la rupture du barrage.



Barrage de Matemale (source: Google)

NATUREL

Le Risque Feu de Forêt

La commune de Luc-sur-Aude est concernée par un risque de feux de forêt. Les principaux enjeux sont des Etablissements recevant du Public (ERP) ainsi que la totalité des écarts du territoire communal situés à l'intérieur ou à proximité des zones exposées au feu de forêt.

Entre 1973 et 2014, 4 feux de forêt se sont déclarés sur le territoire communal. Pour cette période, le total des surfaces brûlées a été d'environ 3 hectares.



Source : Midi Libre

TECHNOLOGIQUE

Le Risque Transport de Matières Dangereuses

Le transport de matières dangereuses (TMD) s'effectue selon plusieurs modes de circulation : voie routière, voie ferrée, voie fluviale et voie souterraine. La survenue d'un accident impliquant des matières dangereuses représente un risque pour les biens et les personnes qui sont situés à proximité.

Sur la commune de Luc-sur-Aude, les matières dangereuses sont véhiculées le long de la route départementale RD118.



Source : ministère de l'Industrie

NATUREL

Le Risque Mouvement de terrain

Trois zones de glissement et une zone d'éboulement ont été repérées à proximité du bourg. Il n'y a pas d'enjeux répertoriés sur ces zones.

Le long de la RD118, des mouvements sont relevés, il s'agit de l'érosion des berges de l'Aude et d'éboulements sur le remblai de la route.

Les périodes de fortes précipitations et l'alternance de gel/dégel favorisent l'occurrence de ces phénomènes.